



# Assemblée générale

Soixante-deuxième session

Documents officiels

Distr. générale  
21 janvier 2008  
Français  
Original : anglais

---

## Cinquième Commission

### Compte rendu analytique de la 11<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 26 octobre 2007, à 10 heures

*Président* : M. Ali ..... (Malaisie)  
*Président du Comité consultatif pour les questions  
administratives et budgétaires* : M. Saha

## Sommaire

Point 128 de l'ordre du jour : Projet de budget-programme pour l'exercice biennal  
2008-2009 (*suite*)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

07-56542 (F)



*La séance est ouverte à 10 h 10.*

**Point 128 de l'ordre du jour : Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009**

***Suite du débat général sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 et des rapports correspondants*** (A/62/6

(Introduction) et Corr.1, A/62/6 (Sect. 1 à 3), A/62/6 (Sect. 4) et Corr.1, A/62/6 (Sect. 5 à 7), A/62/6 (Sect. 8) et Corr.1, A/62/6 (Sect. 9 à 11), A/62/6 (Sect. 12) et Corr.1, A/62/6 (Sect. 13 à 18), A/62/6 (Sect. 19) et Corr.1, A/62/6 (Sect. 20 à 22), A/62/6 (Sect. 23) et Corr.1, A/62/6 (Sect. 24) et Corr.1, A/62/6 (Sect. 25 à 28), A/62/6 (Sect. 28A) et Corr.1, A/62/6 (Sect. 28B) et Corr.1, A/62/6 (Sect. 28C) et Corr.1, A/62/6 (Sect. 28D), A/62/6 (Sect. 28E) et Corr.1 et 2, A/62/6 (Sect. 28F), A/62/6 (Sect. 28G), A/62/6 (Sect. 29) et Corr.1, A/62/6 (Sect. 30 à 35), A/62/6 (Income sect. 1 à 3), A/62/7 et Corr.1, A/62/16 (chap. III B), A/62/80 et Corr.1 à 3, A/62/91, A/62/229 et A/62/349)

1. **M. Afifi** (Égypte) dit que le Document final du Sommet mondial de 2005 représentant un compromis d'intention auquel sont arrivés les dirigeants politiques des pays du monde, l'Assemblée générale doit déterminer comment lui donner suite, particulièrement dans les domaines du développement, de la paix, de la sécurité, des droits de l'homme et de l'état de droit. Toutes les activités et tous les programmes prescrits doivent être menés à bien.

2. L'Organisation doit se concentrer sur des questions importantes telles que la croissance économique continue et le développement durable, et prendre des mesures urgentes, étayées par des ressources financières et humaines suffisantes, pour traiter des problèmes cruciaux que sont la pauvreté, la faim, les déséquilibres dans les échanges internationaux, l'environnement, les questions de santé et de société. C'est pourquoi le Département des affaires économiques et sociales, principal organe responsable de la coordination, de l'examen des politiques, de la concertation et de la formulation de recommandations pour les questions relatives au développement économique et social, doit bénéficier d'un soutien plus important. M. Afifi salue à cet égard l'intention déclarée du Secrétaire général de faire des propositions de fond pour renforcer les mécanismes de l'Organisation qui s'occupent de développement et d'économie.

3. La délégation égyptienne attend avec intérêt une proposition détaillée visant à renforcer le Département des affaires politiques; elle considère elle aussi que la demande de ressources supplémentaires émise par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme doit être alignée sur les mandats approuvés par le Conseil des droits de l'homme et par l'Assemblée générale.

4. **M. Liu Zhenmin** (Chine) dit que, l'Organisation ayant récemment élargi ses activités en matière de paix et de sécurité, de développement et de droits de l'homme, une augmentation parallèle du budget est inévitable si l'on veut garantir un financement suffisant des programmes et des activités prescrits. Toutefois, quand on établit le budget-programme, il faut tenir compte de la nécessité d'assortir les ressources aux besoins réels et de faire des économies; il faut aussi penser à la capacité de paiement des États Membres.

5. Pour ce qui est de l'allocation des ressources, la délégation chinoise soutient les priorités fixées par l'Assemblée générale pour 2008-2009 et espère que les ressources limitées de l'Organisation seront utilisées là où le besoin est le plus urgent, que les coûts d'administration et de gestion seront radicalement réduits, et que davantage de ressources seront affectées au développement, profitant donc aux pays en développement. À ce sujet, M. Liu remarque que l'augmentation proposée des ressources allant aux droits de l'homme et au contrôle du respect des droits de l'homme est supérieure à celle des ressources qui iraient à la promotion du développement économique et de la coopération régionale dans des domaines tels que l'environnement, le commerce et le développement en Afrique. Le Secrétaire général doit prendre des mesures efficaces pour assurer une répartition équitable des ressources entre les programmes prioritaires.

6. S'agissant d'améliorer la gestion et de réduire le gaspillage, la délégation chinoise a pris note des préoccupations causées au Comité consultatif par le caractère fragmentaire du processus budgétaire; elle note également ses recommandations visant l'approfondissement de la coopération et de la coordination, en vue de créer des synergies, de mieux tirer parti des complémentarités et de supprimer les doubles emplois évitables. Le Secrétariat doit utiliser les ressources mises à sa disposition par les États Membres de manière scientifique et rationnelle afin d'obtenir l'efficacité maximale et de mettre fin au gaspillage et à la mauvaise gestion. Dans cette optique, les directeurs de programmes et les responsables du

budget doivent renforcer la communication et la coopération, formuler des indicateurs de résultats spécifiques et réalistes et ne pas reconduire les produits dépassés ou de peu d'utilité.

7. **M. Kassaye** (Éthiopie) dit que les enjeux complexes des opérations de maintien de la paix appellent une approche intégrée et une meilleure coordination. Il est crucial pour une bonne exécution des missions de maintien de la paix, et en particulier de la surveillance des cessez-le-feu et des zones tampons, que les décisions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale soient promptement suivies d'effet, grâce à l'allocation de ressources appropriées et suffisantes. La délégation éthiopienne se félicite donc du soutien apporté au Comité spécial des opérations de maintien de la paix par toutes les parties en cause, et attend du Comité qu'il applique les décisions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale et qu'il en assure le suivi de manière efficace. Le Département des opérations de maintien de la paix doit quant à lui recevoir des ressources supplémentaires pour mettre en œuvre les recommandations du Comité spécial. La Commission de consolidation de la paix et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix doivent eux aussi bénéficier de ressources suffisantes pour concourir à renforcer la capacité globale des Nations Unies à gérer et maintenir les opérations de maintien de la paix dans le monde.

8. L'Afrique doit faire face à des problèmes très divers qui nécessitent une action concertée de la communauté internationale; la délégation éthiopienne demande donc instamment à cette dernière d'aider le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) à promouvoir la paix, la sécurité et le développement sur le continent. Il faut également trouver une solution à la forte baisse des ressources extrabudgétaires, indispensables aux activités du NEPAD, et au problème des postes vacants. Pourvoir à ces postes – en particulier celui de Secrétaire général adjoint du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique – contribuerait aux efforts destinés à mobiliser les ressources requises par le Partenariat.

9. Les organismes et les commissions économiques régionales des Nations Unies doivent jouer un plus grand rôle dans la promotion de la coordination entre institutions. Il faut ainsi intensifier la coordination entre les Nations Unies et l'Union africaine afin de garantir une concertation efficace pour un certain nombre d'initiatives, en particulier le Mécanisme pour

la prévention, la gestion et le règlement des conflits. La Commission économique pour l'Afrique (CEA) aura du mal à répartir ses activités entre des antennes régionales – comme l'a recommandé le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) – si elle ne reçoit pas des ressources suffisantes et si elle ne peut pas pourvoir aux postes vacants en temps voulu.

10. Un certain nombre d'initiatives mondiales ont certes été prises en faveur des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement, mais leurs objectifs sont loin d'avoir été atteints. Sans ressources suffisantes, il est évident que l'exécution globale du programme du Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement ne peut que rester en deçà des besoins des États Membres. La délégation éthiopienne convient avec le Comité consultatif de la nécessité d'un plan d'action stratégique concret pour mobiliser davantage de ressources afin de poursuivre efficacement l'exécution du programme du Bureau.

11. **M. Petranto** (Indonésie) dit que le budget-programme, qui permet de mettre en valeur les priorités fondamentales de l'Organisation, doit en illustrer la philosophie, la vocation et l'esprit; il doit dresser un tableau précis et complet des activités prescrites et des ressources qui leur sont allouées. Pour cela, il faut que le rôle de l'Assemblée générale et celui des organes intergouvernementaux et des organes d'experts soit reconnu et apprécié. De la même manière, doivent être respectés le rôle indépendant, impartial et expert du Comité consultatif et celui que le Comité du programme et de la coordination (CPC) joue pour le budget, les programmes et l'évaluation,.

12. Malheureusement, les propositions budgétaires ne traduisent pas l'importance du développement qui, avec la paix et les droits de l'homme, est un des piliers de l'Organisation. La plupart des activités de développement sont tributaires de fonds extrabudgétaires : la délégation indonésienne s'inquiète du manque de transparence qui caractérise souvent les procédures d'approbation, les rapports exigés et les mécanismes de responsabilisation qui leur sont associés. Elle est aussi très préoccupée par la stratégie visant à un budget à croissance nominale nulle, qui a été adoptée sans l'assentiment de l'Assemblée générale.

13. L'Indonésie partage l'inquiétude de nombreux États Membres concernant la participation limitée des pays en développement aux appels d'offres et souhaite une réforme qui remédie à cette situation – en assurant notamment une application cohérente et transparente des directives et des règlements pertinents.

14. **M<sup>me</sup> Viotti** (Brésil) dit que l'Organisation doit être plus forte et mieux préparée pour s'occuper des questions de paix et de sécurité, du développement et des droits de l'homme, et qu'elle doit disposer des ressources voulues dans ces trois domaines. Or, les priorités de la communauté internationale ne se traduisent pas de manière équilibrée dans ce budget, au détriment du développement.

15. Il faut une réforme complète des rouages de l'Organisation consacrés au développement, qui amène une augmentation marquée des ressources allant aux programmes de développement et au Compte pour le développement, ce qui permettra de s'attaquer à la pauvreté et aux problèmes de développement qui sont à la base de nombre des conflits actuels.

16. Le budget pour l'exercice biennal 2008-2009 doit donc renforcer considérablement les programmes concernant le commerce et le développement, les affaires économiques et sociales, les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, la coopération technique et les peuples autochtones. Traduisant l'engagement renouvelé des États Membres à veiller aux besoins spécifiques de l'Afrique, le budget doit consacrer davantage de ressources au NEPAD, à la CEA et au Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique.

17. Le Brésil est favorable à la consolidation de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), qui a joué un rôle déterminant pour le développement socioéconomique de la région et a donné un exemple d'efficacité et de responsabilité. Il soutient également le renforcement du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour les affaires de désarmement, pour lui permettre de remplir ses fonctions efficacement; il réaffirme que les mesures convenues par les États Membres pour consolider le Forum des Nations Unies sur les forêts doivent être appuyées par des ressources suffisantes prélevées sur le budget ordinaire.

18. Le Secrétariat doit veiller en permanence à ce que les contrôles internes soient plus énergiques et la gestion davantage axée sur les résultats. Le Brésil

soutient toutes les mesures prises pour donner plus d'efficacité et de transparence aux activités du Secrétariat, conformément aux mandats que les États Membres lui ont confiés.

19. **M. Dangue Réwaka** (Gabon) dit que le budget est l'instrument par excellence permettant de mettre en œuvre les activités prévues dans le plan-programme biennal de l'Organisation, car il contient l'ensemble des ressources financières, humaines et matérielles sollicitées par le Secrétaire général. Il est probable que le montant global des recettes et des dépenses et le taux de croissance budgétaire augmentent si le Secrétaire général présente des demandes supplémentaires suite à l'examen de questions sur lesquelles de nombreux rapports sont encore attendus.

20. Tout en comprenant que la situation s'explique en grande partie par le changement de direction intervenu à la tête de l'Organisation, la délégation gabonaise souligne, ainsi que le Comité consultatif l'a révélé dans son rapport, la nécessité d'éviter à l'avenir une budgétisation au coup par coup, qui non seulement s'écarte de la discipline et du processus budgétaire instaurés par les résolutions 41/213 et 42/211 de l'Assemblée générale, mais surtout gêne les États Membres dans la prévision et le déboursement de leurs contributions. En outre, une fois adopté, le budget doit être utilisé pour couvrir l'ensemble des activités prescrites par l'Assemblée générale. Les priorités qui ont été définies doivent absolument guider la répartition des ressources.

21. La délégation gabonaise prend bonne note de la restructuration de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et du dynamisme que lui insuffle actuellement son nouveau secrétaire exécutif, et soutient la demande de ressources destinées à la décentralisation et au renforcement des centres sous-régionaux de développement au profit des cinq sous-régions d'Afrique. Elle appuie également les demandes de ressources pour l'Office des Nations Unies à Nairobi, afin de l'amener graduellement au statut de celui des autres offices; elle encourage le Secrétaire général à poursuivre ses efforts en la matière.

22. La délégation gabonaise est préoccupée par le fait que la résolution 61/158 de l'Assemblée générale demandant plus de fonds et de personnel pour le Centre sous-régional pour la démocratie et les droits de l'homme en Afrique centrale n'ait pas été appliquée. Des propositions doivent être faites au cours de la

présente session, et, dans les budgets à venir, une sous-section distincte du chapitre 23 doit être consacrée au budget du Centre, conformément aux dispositions de la résolution 56/253 de l'Assemblée générale.

23. La délégation gabonaise soutient les recommandations faites par le CPC et le Comité consultatif concernant le Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour l'Afrique qu'il faut renforcer en recrutant aux postes vacants et en lui affectant des ressources additionnelles pour consolider ses fonctions de planification, de coordination et d'évaluation. Elle est également favorable à l'affectation des crédits demandés pour le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Elle se félicite de la promptitude avec laquelle le Secrétaire général a mis sur pied la Commission de consolidation de la paix et elle appuie la recommandation du Comité consultatif tendant à la renforcer.

24. Le budget constitue le meilleur moyen de maintenir un dialogue fécond entre le Secrétaire général et les États Membres et de réaffirmer leur volonté commune de faire de l'ONU un instrument efficace au service de la coopération internationale. À cet égard, les chefs d'État et de gouvernement se sont engagés, lors du Sommet mondial de 2005, à mettre à la disposition de l'Organisation des ressources suffisantes et en temps voulu pour lui permettre d'exécuter ses mandats.

25. **M. Løvald** (Norvège) dit que le projet de budget-programme est vital pour le fonctionnement de l'Organisation et doit refléter les priorités collectives de ses membres. À mesure que les États Membres se tournent toujours plus vers l'ONU pour trouver des solutions aux problèmes mondiaux, celle-ci doit aussi s'adapter lorsqu'on exige d'elle de fonctionner de manière efficace et cohérente.

26. Le budget-programme est le principal outil stratégique pour l'exécution du nombre croissant de mandats importants; il doit donc donner des orientations claires, basées sur les vues des États Membres concernant l'utilisation optimale des ressources, qui soit financièrement rationnelle et axée sur les résultats. La croissance réelle du projet de budget-programme ne peut être évaluée qu'une fois prise en considération une série d'ajouts tardifs. Pour la délégation norvégienne, les propositions de

renforcement ou de réforme de certaines parties du Secrétariat doivent être vues dans le contexte de budgets biennaux fondés sur une stratégie cohérente visant à garantir que le Secrétariat soit bien géré, compétent et pourvu d'un financement suffisant.

27. La délégation norvégienne est prête à examiner attentivement les propositions visant à renforcer le Département des affaires politiques et par là à donner à l'Organisation de meilleurs moyens d'éviter et de résoudre les conflits. Le projet de budget-programme doit aussi refléter de manière équilibrée la nécessité de promouvoir le développement économique, l'action humanitaire et les droits de l'homme. C'est dans cet esprit que la délégation norvégienne contribuera aux travaux de la Commission. Les négociations budgétaires doivent aussi s'inspirer des objectifs et des décisions adoptées au Sommet mondial de 2005. La délégation norvégienne appelle à ce propos tous les États Membres à honorer l'engagement de renforcer le Haut-Commissariat aux droits de l'homme en doublant ses ressources inscrites au budget ordinaire d'ici à cinq ans. L'aide apportée par l'ONU aux victimes de conflits, y compris l'architecture de la consolidation de la paix et l'assistance aux réfugiés et aux personnes déplacées, doivent aussi recevoir des fonds suffisants.

28. **M<sup>me</sup> Núñez Mordocho** (Cuba) dit que les États Membres doivent, sur un pied de pleine égalité souveraine, s'entendre sur le montant des ressources à donner à l'Organisation pour l'exécution de toutes ses activités. L'engagement des États Membres est ici mis à l'épreuve, puisqu'il ne sert à rien d'affirmer que l'Organisation joue un rôle majeur dans le règlement des problèmes actuels, si dans la pratique on lui refuse les ressources dont elle a besoin pour ce faire. Les États qui commencent par préconiser le recours à des conditions telles que les plafonds budgétaires et une croissance nominale nulle avant d'approuver des budgets en deçà des besoins de l'Organisation montrent ainsi jusqu'où va leur véritable volonté politique.

29. Le principe de croissance nominale nulle suivi dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007 est difficile à faire concorder avec les nouveaux problèmes que l'Organisation est appelée à résoudre. S'il est vrai que les ressources doivent être utilisées efficacement, on peine à comprendre comment de nouveaux défis pourront être relevés avec un budget ordinaire qui ne couvre pas les priorités établies par les États Membres. Il est particulièrement troublant de constater que la croissance prévue pour le budget

ordinaire est minime alors que l'on prévoit une augmentation de 764 millions de dollars des fonds extrabudgétaires. En outre, les questions de développement n'occupent qu'une place négligeable dans le projet de budget, et une augmentation réelle et soutenue n'est prévue ni pour le programme ordinaire de coopération technique ni pour le Compte pour le développement.

30. L'Assemblée générale n'a adopté aucune résolution approuvant le principe de la croissance nominale nulle. Le Secrétariat doit par conséquent présenter des propositions fondées sur les besoins réels de l'Organisation. Étant donné les divers projets de réforme qui sont à l'étude, la délégation cubaine aimerait connaître le montant total réel des ressources allouées pour l'exercice biennal 2008-2009.

31. Elle aimerait aussi savoir pourquoi aucune ressource supplémentaire n'a été allouée au Compte pour le développement alors que, selon des rapports récents, l'Organisation a réalisé des économies considérables. Le moment est venu de prouver que le développement est bel et bien un des piliers des Nations Unies : pour cela, il faut lui accorder les ressources qui permettent d'atteindre les objectifs convenus au niveau international, et notamment les objectifs du Millénaire pour le développement.

32. La proposition du Secrétaire général de supprimer 2 000 produits dépassés ou de peu d'utilité, sur la base de l'article 5.6 et de la règle 105.6 du Règlement et des règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation, prouve que le Règlement et les règles peuvent être véritablement appliqués et n'empêchent pas de moderniser les méthodes de l'Organisation. Il est cependant décevant que la plupart des produits que l'on propose de supprimer se rapportent au développement économique et social.

33. Le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 est le deuxième à être examiné depuis que l'Assemblée générale a décidé, dans sa résolution 58/269, que les textes explicatifs des fascicules du budget-programme seraient identiques au texte du plan-programme biennal. Il est contrariant que le Comité du programme et de la coordination n'ait eu l'occasion d'examiner l'intégralité du document du fait que certains chapitres n'avaient pas encore été publiés lorsqu'il a tenu sa session. Il faut donner au CPC la

possibilité d'étudier les textes explicatifs du budget-programme, car cela facilite le travail de l'Assemblée. Elle se félicite des améliorations apportées à la présentation du budget axé sur les résultats, tout en remarquant que l'on peut faire mieux encore.

34. Le travail du Comité consultatif est certes utile, mais la délégation cubaine n'est pas d'accord avec toutes les recommandations et observations figurant dans le premier rapport du Comité sur le projet de budget-programme (A/62/7) en raison des répercussions qu'elles pourraient avoir sur les activités de certains organes et départements de l'ONU.

35. La présentation du projet de budget-programme coïncide avec celle de propositions visant la réforme de l'Organisation. Les États Membres doivent les examiner avec soin et éviter de conclure trop rapidement des accords impossibles à mettre en œuvre ou préjudiciables à l'Organisation.

36. Cuba s'opposera à toute démarche visant à subordonner l'approbation du budget du prochain exercice biennal à tel ou tel projet de réforme ou aux visées de certains pays. Elle condamnera et rejettera résolument toute tentative de la part de l'État Membre versant la quote-part la plus élevée de ne pas s'acquitter de ses contributions, de faire pression sur les délégations, d'imposer des conditions en fonction du niveau de la quote-part des États, ou d'exploiter un scandale monté en épingle par les médias d'un État.

37. Les négociations sur le projet de budget-programme doivent être menées de manière ouverte, transparente et sans exclusive. Cuba s'élève contre l'idée qu'un petit groupe de délégations ait le droit de prendre des décisions pour les autres Membres de l'Assemblée générale sur une question aussi cruciale pour l'Organisation.

38. **M. Sen** (Inde) dit que le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 manque de discipline budgétaire et ne reflète pas les priorités de l'Organisation. Des points importants aux incidences budgétaires notables, tels que la réforme du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions, le progiciel de gestion intégrée et les coûts afférents aux décisions du Conseil des droits de l'homme et du Conseil économique et social, sont présentés hors du cadre du budget ordinaire : les demandes additionnelles deviennent la norme et le budget ordinaire s'en trouve marginalisé.

39. Présentant le budget, le Secrétaire général a déclaré que le progrès économique et la justice sociale ne sauraient être traités en questions géopolitiques subsidiaires; et pourtant, le développement ne figure au projet de budget-programme que comme une préoccupation de second plan. Manifestement, le Secrétariat n'a pas tenu compte des sages orientations du Secrétaire général.

40. La répartition proposée des ressources entre le développement, d'un côté, et la paix, la sécurité et les droits de l'homme, de l'autre, est complètement déséquilibrée. L'augmentation des ressources pour la croissance économique et le développement durables n'est que de 18 postes nouveaux, ce qui représente une croissance réelle de 0,5 %; le développement en Afrique est « renforcé » par un seul poste; aucune augmentation n'est proposée pour le programme ordinaire d'assistance technique; et le budget du Compte pour le développement est resté le même, à 16 480 000 dollars (au lieu des 200 millions qui étaient prévus à l'origine). À l'inverse, les droits de l'homme sont traités généreusement, avec 36 nouveaux postes, de même que la paix et la sécurité, avec 35, sans compter les 34 postes supplémentaires accordés à la réforme du Département des affaires politiques. Sur les 428 nouveaux postes qui seront financés par des ressources extrabudgétaires, 260 sont destinés au Haut-Commissariat aux droits de l'homme.

41. Les propositions budgétaires marquent l'indifférence pour le développement, qui est pourtant la priorité absolue chez une large majorité d'États Membres et une condition nécessaire pour la paix et la sécurité à long terme. La délégation indienne appelle à un rééquilibrage urgent: il faut allouer plus de ressources aux instances qui s'occupent du développement, telles que le Département des affaires économiques et sociales, les commissions régionales et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). Ces instances et ces programmes ont beau être de taille modeste, ils jouent un rôle de catalyse et ont un effet multiplicateur. Il faut également faire des propositions nouvelles et concrètes en ce qui concerne le financement du Compte pour le développement.

42. L'Inde soutient fermement la coopération Sud-Sud, mais cette dernière ne saurait se substituer à la mise en œuvre des engagements d'aide au développement. À ce sujet, l'Inde attend avec intérêt les propositions du Secrétaire général visant à mieux

servir le milliard d'habitants les plus pauvres de notre planète.

43. L'Inde soutient toutes les initiatives de renforcement du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique et de la CEA et demande instamment que le Conseiller spécial pour l'Afrique soit nommé le plus rapidement possible.

44. En 1997, le Secrétaire général a fixé un objectif précis: ramener la part des dépenses d'administration du Secrétariat dans le budget ordinaire de l'ONU de 38 à 25 %. Or, d'après le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009, le coût estimatif des postes s'élève à 2,7 milliards de dollars, soit 63 % du budget ordinaire total. Si l'on prend en compte le coût des postes financés par des fonds extrabudgétaires (2 milliards 760 millions de dollars), l'Organisation devra dépenser 5,5 milliards de dollars, soit 52 % de son budget total. Il est évident que la situation régresse. Il incombe à l'administration d'accroître le pourcentage des ressources consacrées à l'exécution des programmes prescrits plutôt que d'encourager la prolifération des postes sous prétexte d'appui aux programmes.

45. Le budget est en dernière analyse un document politique qui reflète des priorités discrètement imposées à l'ONU. Le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 doit être radicalement revu avant d'être adopté. On ne s'y soucie guère du développement, encore moins de l'utilisation optimale des ressources et aucunement de la discipline budgétaire. Sur le plan technique, il est honteusement inadéquat et sur le plan politique, quelque peu douteux.

46. La délégation indienne veut croire néanmoins que la Commission arrivera à une solution qui réponde aux diverses préoccupations exprimées par les États Membres.

47. **M. Aniokoye** (Nigéria) dit qu'il faut allouer des ressources suffisantes au développement, sans lequel il ne peut y avoir ni paix ni sécurité. Il salue les efforts entrepris pour amener les ressources destinées à l'Office des Nations Unies à Nairobi inscrites au budget ordinaire au même niveau que celles dont bénéficient d'autres bureaux administratifs des Nations Unies. Il se félicite également des tentatives de repositionner la CEA pour qu'elle puisse mieux faire face aux nouveaux défis, mais il pense comme le

Comité consultatif qu'il faut mobiliser des ressources avant de recruter le personnel nécessaire.

48. L'incertitude actuelle concernant le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique met en échec le souci du continent africain à l'Organisation. Les États Membres doivent se préoccuper plus du Bureau, sachant que c'est l'extrême pauvreté en Afrique qui a incité l'Organisation à faire de son développement une priorité.

49. Le budget proposé, d'un montant de 4 milliards 395,6 millions de dollars, fournit néanmoins une bonne base de réflexion et la délégation nigérienne collaborera étroitement avec les autres délégations pour obtenir des résultats concluants.

50. **M. Vuong Dinh Van** (Viet Nam) dit qu'un budget à croissance nulle n'est pas réaliste et que le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 suffit à peine à la poursuite des buts et objectifs ambitieux pour les trois piliers que sont la paix et la sécurité, les droits de l'homme et le développement. Les États Membres doivent négocier un budget praticable tout en veillant à ce que les dépenses soient plus efficaces, en toute transparence. Il faut allouer davantage de ressources au Compte pour le développement, les économies résultant des gains d'efficacité devant être réinvesties dans des activités de développement.

51. La délégation vietnamienne attache une grande importance à la politique de décentralisation et croit fermement que le transfert d'autorité vers des mouvements de citoyens renforce le sentiment d'appropriation des initiatives, l'acquisition de compétences et la responsabilisation. Elle encourage les différents organismes des Nations Unies à mettre en œuvre conjointement des projets et des programmes, selon le principe « Unis dans l'action ». **M. Vuong Dinh Van** appuie également et sans réserve la coopération Sud-Sud et l'assistance aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement, y compris la mise en œuvre du NEPAD.

52. La délégation vietnamienne tient aussi à la création d'un régime commun des traitements, indemnités et autres prestations. L'harmonisation des obligations et des politiques et la résolution impartiale des litiges aideraient l'Organisation à recruter et conserver un personnel hautement qualifié, ce qui servirait au mieux ses propres intérêts.

53. Enfin, les fournisseurs de pays en développement doivent avoir davantage d'occasions de répondre aux appels d'offres, et être ainsi mieux représentés à l'ONU.

54. **M. Cheok** (Singapour) dit que l'aide au développement peut représenter un atout précieux pour les pays en développement et que Singapour a, pour sa part, bénéficié de l'aide d'organismes tels que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). C'est pourquoi sa délégation s'inquiète de constater que le budget pour le développement n'a augmenté que d'un pourcentage nominal de 0,5 %.

55. En ce qui concerne le renforcement du Département des affaires politiques, il est évident qu'il vaut mieux disposer des ressources voulues pour régler les différends avant qu'ils ne dégèrent en conflits généralisés. Mais il faut aussi veiller à ce que les objectifs fixés puissent effectivement se traduire dans les faits. On pourrait redéployer le personnel à l'intérieur du système des Nations Unies, plutôt que de créer de nouveaux postes – option que d'autres départements manquant de personnel pourraient aussi envisager.

56. La délégation singapourienne convient qu'il importe de mettre en place un système efficace de responsabilisation et de contrôle et étudié avec intérêt les activités du Bureau des services de contrôle interne et de l'Équipe spéciale d'investigation concernant les achats. L'un comme l'autre doivent respecter les mêmes normes de haut niveau qu'ils appliquent aux autres services.

57. Il importe de renforcer le système d'administration de la justice et de protéger les droits des fonctionnaires de l'ONU, en particulier. Si certaines des propositions du Secrétaire général sont fondées, d'autres devront être pesées soigneusement, notamment la proposition de supprimer le Jury en matière de discrimination et autres plaintes ou celle tendant à faire nommer par le Secrétaire général les juges du Tribunal du contentieux administratif, ce qui risquerait de désavantager encore plus les fonctionnaires qu'un différend oppose à l'Administration.

58. **M. Shcherbak** (Fédération de Russie) fait remarquer que le projet de budget-programme vise à montrer les progrès accomplis dans la réforme de l'ONU, l'objectif étant d'améliorer l'efficacité de l'Organisation pour l'application des décisions prises

par les organes intergouvernementaux. L'augmentation apparente de 0,5 % par rapport au budget du présent exercice biennal est trompeuse, dans la mesure où certains éléments ne sont pas pris en compte, notamment les incidences financières éventuelles des mesures de réforme visant la gestion des ressources humaines, les technologies de l'information et des communications, l'administration de la justice, ainsi que les dépenses additionnelles au titre des missions spéciales, la réforme du Département des affaires politiques et les activités du Conseil des droits de l'homme. Le montant réel du budget pourrait ainsi dépasser 4,6 milliards de dollars, ce qui représenterait une augmentation substantielle allant bien au-delà des limites fixées dans la résolution 61/254 de l'Assemblée générale.

59. À l'instar du Comité consultatif, la délégation russe s'inquiète de voir le Secrétariat procéder de manière de plus en plus morcelée pour la budgétisation, ce qui nuit à la discipline budgétaire et fait qu'il est difficile pour les États Membres de prendre des décisions en connaissance de cause. Le Secrétaire général devrait veiller au respect des règles et procédures financières et budgétaires établies et intégrer la présentation de nouvelles initiatives au cycle budgétaire en vigueur. La délégation russe est disposée à examiner de nouvelles propositions précises de réforme et attend avec intérêt de recevoir les rapports détaillés correspondants. Toutefois, elle continue de douter de la nécessité d'examiner les incidences financières de ces propositions à la présente session, notamment parce qu'elles ont été présentées bien trop tard et que les règles en vigueur ne sont pas respectées.

60. Lors de l'examen du projet de budget-programme, la délégation russe insistera sur la nécessité de juguler la croissance injustifiée des dépenses budgétaires, de renforcer la budgétisation axée sur les résultats et la discipline budgétaire, et d'améliorer l'évaluation des programmes. Elle examinera avec soin les raisons avancées pour s'assurer que les nouvelles demandes sont justifiées et qu'elles peuvent être financées dans la limite des ressources approuvées. Les mesures d'économie ne doivent pas nuire au respect des principes fondamentaux de l'ONU, il faut en particulier réaliser des économies tout en assurant le respect du multilinguisme et en veillant à ce que les organes intergouvernementaux continuent de jouer un rôle

central dans l'établissement des priorités de l'Organisation.

61. **M. Belinga Eboutou** (Cameroun) dit que le Sommet mondial de 2005 a replacé la problématique du développement au cœur de l'activité des Nations Unies. C'est dans le même esprit que l'Assemblée générale a décidé d'inclure parmi les priorités de l'exercice biennal 2008-2009 le développement de l'Afrique et la promotion de la croissance économique et du développement durable. La délégation camerounaise note donc avec satisfaction l'augmentation de 3,5 % prévue au chapitre 11 (Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique) du projet de budget-programme, mais regrette la diminution des fonds extrabudgétaires à ce chapitre, due en grande partie au fait que des postes restent vacants. Le poste de conseiller spécial pour l'Afrique, qui est vacant depuis plus d'un an et qui est essentiel au succès du programme, doit être pourvu sans tarder. Il faut aussi allouer un montant suffisant de ressources à la Commission économique pour l'Afrique afin d'accompagner sa mutation en organisation plus opérationnelle et d'étoffer ses bureaux régionaux. La délégation camerounaise espère que les négociations en cours concernant le Compte pour le développement déboucheront sur une augmentation des crédits qui y seront affectés.

62. M. Belinga Eboutou prend note avec satisfaction de l'augmentation des ressources allouées au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, sachant que la promotion des droits de l'homme figure aussi parmi les priorités du prochain exercice. Il regrette toutefois que certains bureaux régionaux n'aient pas bénéficié de cette augmentation. Ainsi, en dépit des demandes répétées de l'Assemblée générale, aucun fonds supplémentaire n'a été alloué au Centre sous-régional pour les droits de l'homme et la démocratie en Afrique centrale, qui pâtit d'un grave manque de moyens et a reçu beaucoup moins de fonds que des bureaux similaires en Afrique. Le Centre dessert 11 pays qui, en raison d'un contexte politique singulièrement difficile dans la sous-région, ont besoin d'urgence de l'appui de la communauté internationale. Il faut espérer que, selon les recommandations du Comité consultatif, des propositions concrètes seront soumises à la Cinquième Commission. Il ne s'agit pas seulement de faire de la promotion des droits de l'homme une réalité pour les peuples de la sous-région,

mais aussi de la nécessité d'exécuter les mandats découlant des résolutions de l'Assemblée générale. Il y va de la crédibilité de l'Organisation.

63. **M. Mohamad** (Soudan) dit que la présentation fragmentaire du budget, qui rend difficile aux États Membres l'examen des propositions, est en soi un exemple du manque de transparence dont se plaignent les États Membres. Des ressources ont été retranchées des activités de développement pour être affectées à des départements politiques et aux opérations de maintien de la paix, qui traitent les symptômes plutôt que les causes profondes des problèmes. Si l'on ne se soucie pas davantage du monde en développement et en particulier de l'Afrique, les objectifs du Millénaire pour le développement resteront un mirage. Il faut d'urgence assurer un soutien à la CEA, sans oublier que la vacance prolongée du poste de conseiller spécial auprès du Secrétaire général pour l'Afrique constitue une violation de la résolution de l'Assemblée générale qui l'a créé.

64. Alors que les pays en développement sont contraints d'affamer leur population pour régler leur quote-part, l'Organisation n'a toujours pas tiré les leçons d'une gestion douteuse des ressources et de pratiques d'achat opaques. Le manque de transparence trouve son illustration dans les dépenses extraordinaires et injustifiées engagées pour l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), qui a été autorisée par le Secrétaire général sans que les États Membres en aient connaissance. L'Opération n'est pas apparue soudain, toute constituée, et le Secrétariat n'aurait pas eu à prendre de mesures extraordinaires s'il y avait eu quelque planification. La délégation soudanaise demande en particulier des éclaircissements officiels sur la passation d'un marché exclusif de 250 millions de dollars avec la société PAE/Lockheed, sans mise en concurrence. La diminution du montant initial, qui est passé de 700 millions de dollars à 250 millions de dollars, appelle déjà des explications. M. Mohamad relève aussi que les missions des Nations Unies tendent à devenir des îlots isolés dans les pays où elles opèrent car elles ont des modes de consommation qui désorganisent l'économie locale et font la plupart de leurs achats à l'étranger. Les mesures extraordinaires adoptées au titre de la MINUAD posent d'autres problèmes, que le représentant du Soudan évoquera au cours de l'examen de ce point de l'ordre du jour.

65. **M. Al Fadhli** (Koweït) réaffirme l'importance du rôle joué par l'Assemblée générale et d'autres organes compétents des Nations Unies pour ce qui se rapporte à la planification, aux programmes, à l'établissement du budget, au suivi et à l'évaluation. Il souligne qu'il faut faire une place plus importante aux activités de développement, notamment à celles qui sont destinées aux pays en développement et à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

66. La réforme de l'ONU n'est pas une fin en soi mais un moyen de créer une organisation plus efficace et mieux à même de s'acquitter de son mandat. Cela étant, il est essentiel d'améliorer la transparence et le contrôle et de faire respecter le principe de la répartition géographique équitable dans la sélection de candidats dûment qualifiés pour les nouveaux postes. Il faudrait commencer dès maintenant à exécuter le plan-cadre d'équipement conformément à la stratégie IV accélérée, car tout retard aura des incidences supplémentaires sur le budget.

67. **M. Davide** (Philippines) dit que le projet de budget-programme ne se réduit pas à une série de chiffres mais qu'il constitue un plan financier des politiques, stratégies et activités de l'Organisation. Il faut y maintenir l'équilibre entre les trois piliers de l'Organisation que sont la paix, le développement et les droits de l'homme. Il y a déjà eu beaucoup de propositions se rapportant à la paix et aux droits de l'homme mais, ce qui est frappant, bien peu concernant le développement. Or, il faut d'urgence doter l'Organisation de moyens accrus pour mettre en œuvre le programme de développement, de sorte qu'il est réconfortant que le Secrétaire général ait annoncé, répondant à l'appel au renforcement global des structures de développement lancé par le Groupe des 77 et de la Chine, qu'il étofferait les activités consacrées à la coopération Sud-Sud. On attend impatiemment ses propositions visant des ressources suffisantes à cette fin. On continue toutefois à s'inquiéter du regroupement des activités au sein du système des Nations Unies, qui risque d'en réduire la composante consacrée au développement.

68. La délégation philippine reconnaît que les services de conférence constituent l'essentiel des opérations quotidiennes de l'Organisation et prend acte des efforts déployés par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences pour en améliorer l'efficacité et le rendement. Il faut espérer que le Département poursuivra ces efforts pour

garantir la qualité de l'interprétation et de la traduction, assurer entièrement le service des réunions et, en particulier, celles des groupes politiques et régionaux, traiter les documents en temps voulu et maintenir des normes élevées pour l'impression et la publication, sachant que le principal indicateur de résultat est la satisfaction des États Membres. La question de la part des achats allant aux pays en développement, qui préoccupe fortement la délégation philippine et le Groupe des 77 et de la Chine, doit être examinée à la présente session et faire suivre l'examen d'effet.

69. **M. Al-Tamimi** (Qatar) dit qu'au vu des problèmes mondiaux auxquels l'ONU est appelée à s'attaquer, l'idée de principe de croissance zéro au budget est troublante. La réforme administrative est certes importante mais il ne faut pas limiter la portée de programmes utiles au nom de la bonne gestion. De même, il ne faut pas diminuer le rôle de l'Assemblée générale et des principaux organes dans la réaffectation des ressources. Les fonds alloués au maintien de la paix ne doivent pas être pris au développement et aux droits de l'homme. Il convient de respecter les principes de la répartition géographique équitable, de la transparence et de la responsabilisation lors de l'attribution des postes au sein de l'Organisation, et de mettre en place une réglementation garantissant une gestion efficace et responsable des missions.

70. Le représentant du Qatar insiste sur l'importance du Comité du programme et de la coordination et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, et sur la nécessité de leur affecter du personnel supplémentaire. Enfin, il rappelle aux États Membres qu'ils doivent s'acquitter en temps voulu de leurs engagements financiers envers l'Organisation.

71. À l'instar du Secrétaire général, **M<sup>me</sup> Barcena** (Secrétaire générale adjointe à la gestion) affirme que le projet de budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009 traduit le lien indissoluble entre droits de l'homme, paix et développement. Ainsi, les ressources qui servent à financer les activités de développement ne sont pas seulement dans les chapitres du budget consacrés aux affaires économiques et sociales, mais aussi dans les chapitres traitant des droits de l'homme, de la paix et de la sécurité. De plus, outre l'accroissement de 0,5 % prévu pour les titres IV et V du projet de budget-programme (Coopération internationale pour le développement et Coopération régionale pour le développement), il y a une

augmentation des fonds extrabudgétaires au titre IV qui devrait dépasser 50 millions de dollars. Le Secrétaire général compte en outre présenter des propositions de restructuration en vue de renforcer le Département des affaires sociales et économiques, la CNUCED et les commissions régionales, et on s'efforce actuellement d'étoffer la capacité du système des Nations Unies dans son ensemble face aux problèmes liés au développement.

72. La Secrétaire générale adjointe souligne que la baisse attendue des fonds extrabudgétaires pour le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique ne devrait pas nuire à l'exécution du programme. En ce qui concerne le Bureau du Haut Représentant, les crédits prévus pour 2008-2009 doivent uniquement servir à financer la participation de représentants des pays les moins avancés aux réunions du Conseil économique et social. En 2006-2007, outre les montants alloués pour participer aux réunions du Conseil économique et social, des ressources avaient aussi été demandées pour l'examen à mi-parcours du Programme d'action de Bruxelles et d'autres conférences. Jusqu'ici, les fonds extrabudgétaires alloués au Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique ont servi à financer les activités du Groupe consultatif du Secrétaire général sur l'appui international au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, qui a maintenant achevé ses travaux. Si par la suite le Groupe était reconstitué, on mobiliserait les ressources voulues.

73. Le rapport du Secrétaire général sur le Compte pour le développement (A/62/466) traite du problème crucial de l'identification des gains de productivité et des options qui s'offrent pour trouver de nouvelles ressources. Le Secrétariat a l'intention de collaborer étroitement avec les États Membres en vue de trouver les moyens d'augmenter la dotation du Compte.

74. En réponse à plusieurs demandes d'information sur les gains de productivité découlant de la mise en œuvre des réformes ou des recommandations concernant le contrôle et l'évaluation, la Secrétaire générale adjointe appelle l'attention sur le rapport du Secrétaire général, qui fait le bilan des mesures d'amélioration de la gestion (A/62/69), et souligne que la mise en place de systèmes informatiques

perfectionnés devrait permettre au Secrétariat de rendre compte de manière plus précise de ces gains.

75. Si des améliorations sensibles ont été apportées à la budgétisation axée sur les résultats, il faudra d'autres efforts pour les rapports. Toute appréciation devra être communiquée en temps voulu, afin qu'il puisse en être tenu compte ensuite pour la planification et la budgétisation. L'examen en cours de la gestion axée sur les résultats devrait permettre de déterminer les lacunes auxquelles il faudra remédier. Le Secrétariat en rendra compte au cours de la présente session.

76. En ce qui concerne les produits qui ne sont pas reconduits, la Secrétaire générale adjointe appelle l'attention sur le paragraphe 16 de l'avant-propos et introduction au projet de budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009 [A/62/6 (Introduction)], ainsi que sur les informations figurant dans le tableau 5 du rapport correspondant du Comité consultatif (A/62/7). En évaluant les produits supprimés, il importe de tenir compte du grand nombre de produits nouveaux prévus dans le projet de budget-programme.

77. S'agissant des questions liées aux ressources humaines, le Secrétaire général attache une grande importance à la répartition géographique équitable du personnel et à la parité entre les sexes. Il continuera de veiller à ce que les politiques voulues soient intégralement appliquées, sachant que 62 % du personnel de l'Organisation travaille ailleurs qu'au Siège. Des renseignements à jour sur le pourcentage de postes vacants seront fournis lors des consultations informelles. On notera que, si les taux de vacance de postes varient selon les bureaux et les lieux d'affectation, le taux global effectif correspond au taux budgétisé, à 1 ou 2 % près.

78. Enfin, la Secrétaire générale adjointe assure le Comité que, lorsque les projets de budget pour les missions politiques spéciales seront présentés en novembre 2007, le Secrétariat répondra aux préoccupations exprimées par les États Membres concernant les questions administratives et budgétaires connexes.

79. **M. Sach** (Contrôleur) rappelle que la méthode utilisée pour élaborer le projet de budget-programme est fondée sur celle que l'Assemblée générale a approuvée dans sa résolution 47/212 A. Selon cette méthode et conformément au Règlement financier et règles de gestion financière de l'Organisation, les variations ont été calculées sur la base du montant

révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2006-2007, tel qu'approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/253, soit 4 milliards 173 millions de dollars. Le montant proposé de 4 milliards 195 millions de dollars pour l'exercice 2008-2009, avant actualisation des coûts, fait donc apparaître une augmentation de 21,3 millions de dollars seulement, soit 0,5 % de croissance réelle. Bien que minime, cette augmentation ne peut pas être considérée comme croissance nominale nulle.

80. Étant donné que l'Assemblée générale a décidé de maintenir la pratique qui consiste à budgétiser les nouveaux postes avec un coefficient de recrutement différé, il est désormais d'usage de fournir au Comité consultatif des renseignements complémentaires sur l'effet-report des nouveaux postes lorsqu'il examine le projet de budget-programme. On trouvera dans le tableau 2 du rapport du Comité consultatif des renseignements détaillés sur l'estimation de l'effet-report en 2010-2011 des créations de postes proposées pour 2008-2009. Si la Cinquième Commission en décide ainsi, les prochaines propositions budgétaires pourront être modifiées de manière à comporter ces renseignements.

81. En ce qui concerne les préoccupations exprimées à propos de la présentation fragmentaire du budget, le Secrétaire général est pleinement conscient de la nécessité de respecter la discipline budgétaire. Il doit toutefois maintenir un équilibre entre cet impératif et l'obligation qui lui est faite d'exécuter les mandats approuvés. Les propositions initiales sont strictement conformes à la décision d'autoriser une croissance réelle de 0,5 %, tandis que les crédits supplémentaires demandés, qui sont présentés sous forme d'états des incidences du budget-programme suite à l'adoption de résolutions ou sous forme de prévisions de dépenses révisées faisant suite à des rapports prescrits, tient à la nature dynamique des demandes des États Membres. Il n'y a là rien de nouveau, sinon peut-être le volume actuel des activités de programmes.

82. Des réformes approfondies ont été mises en œuvre ces dernières années et une série de nouvelles propositions portant notamment sur la refonte du système d'administration de la justice et l'adoption d'un nouveau cadre de responsabilisation sont actuellement soumises à l'examen. Compte tenu de ces propositions et des autres mandats confiés à l'Organisation par les grandes commissions de l'Assemblée générale et d'autres organes subsidiaires,

le Secrétaire général a recommandé de fixer à 1,35 % de la masse budgétaire le montant du fonds de réserve pour l'exercice biennal 2008-2009. L'Assemblée générale a toutefois décidé de maintenir ce montant à 0,75 % mais a néanmoins demandé que l'on examine l'utilisation faite du fonds par le passé. Les résultats de cet examen sont présentés dans le document A/62/229, où le Secrétaire général a notamment conclu que, pour que le fonds de réserve demeure un élément clef de la discipline budgétaire, il faudrait en fixer le montant avec réalisme, à un niveau compatible avec les décisions et mandats relatifs aux programmes. De plus, pour assurer globalement la prévisibilité des ressources, comme le souhaitent les États Membres, il faut continuer de veiller, lors de l'examen de chaque esquisse budgétaire, à ce que le montant établi pour le fonds de réserve pour l'exercice biennal considéré permette de financer les dépenses additionnelles qui devront vraisemblablement être imputées sur celui-ci pendant la période considérée.

83. Compte tenu de la décision de maintenir à 0,75 % le montant du fonds de réserve, on s'est employé à traiter les dépenses additionnelles conformément aux dispositions des résolutions 41/213 et 42/211, notamment en étudiant la possibilité de transférer des ressources ou de reporter les activités. Il a été impossible d'inclure ces propositions dans le projet de budget-programme faute de temps mais le Secrétariat s'en est rigoureusement tenu à la pratique établie, en soumettant pour examen les incidences sur le budget-programme ou les prévisions révisées à l'Assemblée.

84. Conformément aux résolutions 41/213 et 42/211, les dépenses additionnelles liées à la paix et la sécurité ou découlant de l'actualisation des coûts ne sont pas imputées sur le fonds de réserve mais, ces dernières années, l'Assemblée générale a pris des mesures pour allouer à la réforme des crédits supplémentaires ne relevant pas du fonds. On avait été contraint de procéder ainsi malgré les procédures en vigueur qui prévoient que l'on examine les moyens dont on dispose à chaque fois que l'on établit un état des incidences sur le budget-programme ou que l'on révisé le montant estimatif des dépenses.

85. Quant à la marge de manœuvre limitée qui est accordée au Secrétaire général dans l'exécution du budget, le Contrôleur indique que les 20 millions de dollars prévus pour chaque exercice biennal ne peuvent être utilisés avant le début d'un exercice donné. Au cours de l'exercice 2006-2007, le Secrétaire général

s'est prévalu de cette prérogative pour mettre en place des mesures d'intervention face à la pandémie de grippe et à l'épidémie de grippe aviaire. Sur les 20 millions de dollars disponibles, environ 13 millions ont été utilisés au cours de l'exercice biennal; des renseignements plus détaillés seront fournis dans le deuxième rapport sur l'exécution du budget-programme. Le Secrétaire général usera de son pouvoir discrétionnaire pour faire face à toute dépense survenant au cours de l'exercice 2008-2009, et répondant aux critères fixés dans la résolution 60/283 de l'Assemblée générale, à condition que l'on puisse identifier les économies nécessaires.

86. Enfin, s'agissant de la nécessité d'associer les pays en développement et les pays en transition aux activités d'achat, le Comité sera saisi à la présente session d'un rapport distinct sur l'état de la réforme des achats, y compris sur les dispositions prises pour continuer de diversifier les sources d'approvisionnement. Les questions liées à la conclusion de contrats pour le compte de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour seront examinées lorsque le Comité étudiera le budget de la mission.

87. **M. Saha** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) demande au représentant du Pakistan de clarifier l'affirmation qu'il a faite à la 10<sup>e</sup> séance de la Commission, selon laquelle certaines des observations et recommandations formulées par le Comité dans le document A/62/7 ne relèvent pas de son mandat ou ne tiennent pas compte du mandat de l'Assemblée générale ou des dispositions de la Charte.

88. **M. Hussain** (Pakistan), intervenant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, félicite le Secrétaire général de son intention de faire des propositions destinées à renforcer les activités de développement de l'Organisation. Ces propositions devront être soumises dès que possible afin que les États Membres puissent juger de leur utilité et les comparer à d'autres dépenses ajoutées de la même manière. À cet égard, et compte tenu des conséquences importantes que peuvent avoir ces dépenses additionnelles sur le montant total du budget ordinaire pour le prochain exercice biennal, un rapport détaillé devrait être publié sans tarder. Le Groupe des 77 et de la Chine estime qu'on aurait pu établir plus tôt le montant estimatif des ressources nécessaires au titre d'autres objets de dépense à ajouter, notamment pour le nouveau progiciel de

gestion intégré, l'exécution des décisions du Conseil des droits de l'homme et l'adoption des normes comptables internationales pour le secteur public. En outre, le Secrétariat devrait s'efforcer de veiller davantage à ce que le calendrier des mesures de réforme coïncide avec le cycle budgétaire.

89. Le Groupe des 77 et de la Chine s'inquiète vivement de la situation du Compte pour le développement. Il ressort clairement des rapports correspondants que les mesures prises par l'Assemblée générale en vue d'augmenter le solde du Compte grâce à des gains de productivité n'ont pas eu d'effet. Les directeurs de programme ne respectent pas les mandats qui leur ont été confiés par l'Assemblée générale car ils ont leurs propres priorités. Il faut donc trouver une nouvelle manière de procéder.

90. En ce qui concerne la marge de manœuvre qu'on a accordée au Secrétaire général dans l'exécution du budget, le Groupe voudrait savoir si celui-ci a l'intention d'engager des dépenses à concurrence du montant restant de 7 millions de dollars pour l'exercice biennal 2006-2007. S'il importe de s'assurer que des dépenses d'une telle ampleur sont justifiées, des mesures devraient être prises pour veiller à ce que l'examen des propositions formulées à cet égard ne se fasse pas au détriment de l'examen des activités liées au développement.

91. Le Groupe des 77 et de la Chine espère qu'il sera tenu compte, dans les prochains rapports sur les achats, des préoccupations exprimées concernant les mesures exceptionnelles qui ont été prises pour une mission de maintien de la paix en particulier. Enfin, en réponse aux observations du Président du Comité consultatif, le Groupe des 77 et de la Chine réaffirme que le Comité consultatif devrait faire preuve de retenue lorsqu'il formule ses observations et recommandations car certaines d'entre elles dépassent la portée de son mandat.

92. **M. Tawana** (Afrique du Sud) réitère la demande formulée à la 10<sup>e</sup> séance de la Commission par le représentant du Botswana, qui a souhaité être davantage informé de l'état des postes vacants au Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique. Il aimerait en particulier en savoir plus sur les mesures concrètes qui ont été prises pour pourvoir le poste de conseiller spécial et sur les difficultés rencontrées. Il serait utile aussi de savoir comment sont actuellement utilisés les

fonds destinés aux traitements correspondant aux postes vacants.

93. **M<sup>me</sup> Samayoa-Recari** (Guatemala) rappelle que dans le cadre du processus expérimental de transferts de postes, un poste de classe P-3 a été affecté à l'Instance permanente sur les questions autochtones. Étant donné que l'Assemblée générale a décidé de mettre fin à cette expérience, la représentante du Guatemala pensait qu'il serait tenu compte de ce poste dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009. Cela ne semble toutefois pas être le cas, c'est pourquoi la représentante du Guatemala apprécierait qu'on lui fournisse une explication écrite à ce sujet.

94. **M. Rosales Díaz** (Nicaragua) demande à nouveau qu'on lui explique pourquoi le poste nouvellement créé de secrétaire général adjoint à l'appui aux missions n'a pas été pourvu.

95. **M. Sach** (Contrôleur), répondant à la question soulevée par le représentant du Pakistan, dit que conformément aux dispositions de la résolution 60/283 de l'Assemblée générale, si le Secrétaire général se prévalait à nouveau du pouvoir discrétionnaire qui lui est accordé dans l'exécution du budget pendant l'exercice biennal en cours, il devrait recevoir l'assentiment préalable du Comité consultatif. Dans le cas improbable où il déciderait d'engager des dépenses à concurrence des 7 millions de dollars restants, ces fonds devraient être utilisés avant la fin du présent exercice biennal et compensés par des économies réalisées au cours de cet exercice.

*La séance est levée à 13 heures.*